



## Remboursement de la caution suite à une liquidation judiciaire

Par **Lery**, le **02/05/2013** à **18:44**

Bonjour,

En 2009 je me suis portée caution pour un prêt bancaire contracté par mon frère pour l'achat de son restaurant. Cette affaire a été déclarée en liquidation judiciaire le 28 janvier 2013.

L'organisme prêteur me demande en tant que caution de rembourser le prêt restant dû sans attendre que le fonds de commerce ait été vendu.

J'ai donc demandé à mon organisme bancaire de m'établir un contrat de prêt pour le montant dû. Mais étant donné l'objet, il m'est demandé d'hypothéquer ma maison en garantie.

Montant du prêt : 45.000 €. Estimation de la maison : 160.000 €.

- 1) Y a-t-il un moyen de faire attendre le premier prêteur jusqu'à la vente du fonds de commerce ?
- 2) Existe-t-il d'autres garanties pour le prêt que je dois contracter ?
- 3) Est-il normal que l'hypothèque porte sur un bien dont la valeur est 4 fois supérieure au montant du prêt ?

Merci d'avance pour vos réponses

Cordialement